

**ANNEXE 51-102A3**  
**DÉCLARATION DE CHANGEMENT IMPORTANT**  
**GROUPE SNC-LAVALIN INC.**

**Rubrique 1. Dénomination et adresse de la société**

Groupe SNC-Lavalin inc. (**SNC-Lavalin** ou la **Société**)  
455 boulevard René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1Z3

**Rubrique 2. Date du changement important**

Le 28 janvier 2019

**Rubrique 3. Communiqué**

Le 28 janvier 2019, la Société a émis un communiqué de presse indiquant le changement important, lequel a été diffusé au Canada par l'intermédiaire d'une agence de presse reconnue, en français et en anglais, et déposé sur SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com) le 29 janvier 2019.

**Rubrique 4. Résumé du changement important**

Le 28 janvier 2019, SNC-Lavalin a annoncé que ses résultats pour l'exercice 2018 complet seront moins élevés que prévu. Ces résultats moins élevés que prévu pour l'exercice 2018 complet sont attribuables au rendement moins élevé que prévu de son secteur Mines et métallurgie et de son secteur Pétrole et gaz, de même qu'à la décision d'inscrire une perte de valeur du goodwill après impôts, sans effet sur la trésorerie à l'égard du secteur Pétrole et gaz de SNC-Lavalin.

**Rubrique 5.1. Description circonstanciée du changement important**

Le 28 janvier 2019, SNC-Lavalin a annoncé que ses résultats pour l'exercice 2018 complet seront moins élevés que prévu.

Un sérieux problème a été mis au jour dans le cadre d'un projet unique du secteur Mines et métallurgie, ce qui entraînera des bénéfices moins élevés que prévu pour ce secteur, principalement en raison du fait que SNC-Lavalin n'est pas en mesure de rencontrer le degré d'avancement des discussions requis auprès du client de ce projet afin de respecter les Normes internationales d'information financière (**IFRS**) sur la comptabilisation des produits, ainsi que de coûts beaucoup plus élevés au quatrième trimestre de 2018 liés à ce projet. Cette révision défavorable des prévisions a été dévoilée alors que la Société procédait à la clôture de l'exercice 2018. SNC-Lavalin poursuivra ses réclamations à l'égard de ce projet au moyen des protocoles des contrats, et pourrait aller jusqu'à entamer une procédure de règlement de différend.

SNC-Lavalin est confrontée à des défis commerciaux plus difficiles que prévu dans le secteur Pétrole et gaz au Moyen-Orient, et en Arabie saoudite en particulier. Depuis la dernière annonce qu'elle a faite à ce sujet au moyen d'un communiqué de presse le 8 août 2018, les relations entre l'Arabie saoudite et le Canada se sont encore aggravées. Plus de 15 % de la main-d'œuvre de la Société travaille en Arabie saoudite, laquelle a été une source importante de croissance des produits.

Le résultat provenant du secteur Pétrole et gaz sera également moins élevé que ce qui était prévu, principalement en raison de comptabilisation de produits moins importants à l'égard de certains coûts engagés pour des projets pour lesquels la Société n'est pas en mesure de rencontrer le degré d'avancement des discussions requis auprès de ses clients à l'heure actuelle afin de respecter la norme IFRS 15 sur la comptabilisation des produits. SNC-Lavalin a également perdu un processus d'arbitrage auprès d'un client dans le cadre d'un projet du secteur Pétrole et gaz en Australie, à l'égard duquel elle a

récemment reçu une décision provisoire, et pour lequel l'incidence financière sera comptabilisée au dernier trimestre de 2018.

SNC-Lavalin continue d'être confrontée à de nombreux défis macroéconomiques bien documentés et de subir des difficultés inhérentes qui nuisent à sa capacité de croissance. Les relations intergouvernementales entre le Canada et l'Arabie saoudite, jumelées aux prix imprévisibles des marchandises et aux plans d'investissement incertains des clients, se sont traduites par une dégradation des perspectives à court terme de SNC-Lavalin. Par conséquent, les tests de dépréciation indiquent que la juste valeur du secteur Pétrole et gaz est inférieure à sa valeur comptable figurant dans les états financiers de la Société. SNC-Lavalin inscrira donc une perte de valeur du goodwill après impôts, sans effet sur la trésorerie d'environ 1,24 milliard de dollars.

**Rubrique 5.2 Information sur les opérations de restructuration**

Sans objet.

**Rubrique 6. Application du paragraphe 2 de l'article 7.1 du Règlement 51-102**

Sans objet.

**Rubrique 7. Information omise**

Aucune information n'a été omise en raison de son caractère confidentiel.

**Rubrique 8. Membre de la haute direction**

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec :

Denis Jasmin  
Vice-président, Relations avec les investisseurs  
Groupe SNC-Lavalin inc.  
514 393-8000, poste 57553  
denis.jasmin@snclavalin.com

**Rubrique 9. Date de la déclaration**

Le 29 janvier 2019